

Séance du mardi 12 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi 12 novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers, est convoqué en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel Paccoud, Maire.

Introduction

Les membres du CMJ, anciens et nouveaux élus sont invités en début de séance à se présenter et à présenter le bilan de leurs actions :

- Vente de gâteau pour le Togo sur le marché de Trézette. Les recettes se sont élevées à 200 euros et serviront à financer la construction d'une classe au Togo.
- Installation de 3 tables de pique-nique à des endroits bénéficiant d'une belle vue et où les promeneurs pourront faire des pauses.
- Organisation de l'après-midi jeu pour la deuxième année. Cet événement a permis de découvrir de nouveaux et d'anciens jeux.
- Portage de quelques colis aux aînés qui ont accueilli les CMJ chaleureusement.
- Réalisation en cours d'un skatepark au Gondoins. Ce gros projet à 120 000 € va bientôt commencer.
- Organisation d'un parcours d'orientation avec le COPIDO et Robert Bastard. Le verre de l'amitié a conclu cet événement.
- Participation à la journée des CMJ à Paris. 6 groupes de CMJ ont pu visiter des musées, les Invalides, Le Panthéon.
- Visite de l'hôtel départementale de Lyon avec jeux de piste.

Les membres du CMJ sortant expriment leur satisfaction de s'investir pour la commune, de participer à des actions qui plaisent à tous et non uniquement à soi. L'apprentissage du fonctionnement d'une commune est également souligné.

Stéphanie DRUEL remercie les parents pour l'investissement en temps. Elle remercie également les enfants qui ont à cœur la solidarité et le fait de penser aux autres. Ces valeurs seront à garder lorsqu'ils seront adultes.

Daniel PACCLOUD remercie de la participation et de la présence du CMJ aux cérémonies. L'apprentissage de la démocratie est important et continuera dans la suite du parcours de ces jeunes. La commune va essayer de mettre en pratique les idées des nouveaux membres du CMJ. Daniel PACCLOUD souhaite un bon travail, un partage des idées et la concrétisation de celles-ci. Il remercie également les parents.

I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du 8 octobre 2019 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance.

Le procès-verbal est approuvé.

II – AFFAIRES FONCIERES

- ❖ *Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)* : 3 DIA à l'ordre du jour de cette séance au jour de l'envoi de la convocation.

III – PERSONNEL

-Point sur les procédures de recrutement pour palier au départ de la Secrétaire Générale et d'un agent technique.

La Secrétaire Générale a quitté la commune au 1^{er} octobre. Un recrutement a été lancé avec peu de candidatures dû à la période pré-électorale et à l'intitulé du poste de Secrétaire Général et non de Directeur Général des Services.

Solène THABUIS, lauréate du concours d'attaché, a été retenue. Elle prendra ses fonctions au 1^{er} janvier 2020.

Jean-Claude DEMAY pose la question d'un recrutement en interne. Il est répondu qu'il s'agit d'une hypothèse envisagée qui n'avait pas trouvé réponse favorable en première sollicitation et qui avait été conservée en cas de non aboutissement de la procédure engagée.

David DARGAUD, agent technique, a quitté la commune au 1^{er} novembre. Beaucoup de candidatures se sont présentées, de qualité variable. Il s'agit également de concilier intégration dans l'équipe, salaire et compétence en espaces verts, taille et conduite d'engins. Un candidat est pressenti mais il n'y a pas de réponse définitive à ce jour.

Il faudra tenir compte du fait que Jordan LION, agent technique, se fait opérer à la fin du mois. Il sera arrêté pour une durée d'un à trois mois.

-Détermination du montant global de l'enveloppe de prime de fin d'année 2019, distribuée sous forme de C.I.A (complément individuel annuel). Chaque année, cette enveloppe doit être votée. En 2018, l'enveloppe était de 13 500€. Le nombre d'ETP étant passé de 15,55 en 2018 à 16,59 en 2019, il convient d'augmenter ce montant. Une moyenne entre la prime par agent de 2017 (938€/ agent à temps plein) et de 2018 (868€/agent à temps plein) est calculée. Il est rappelé que cette prime est modulée en fonction du temps de travail des agents, de leur manière de servir et de leurs absences au cours de l'année.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver un montant d'enveloppe CIA 2019 de 15 000€.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le montant du CIA 2019 pour 15 000€.

-Point sur le montant de la participation employeur pour la cotisation prévoyance, actuellement de 8€ par mois pour un temps plein pour une prévoyance labellisée.

La cotisation des agents à un organisme de prévoyance est utile pour compléter les salaires au-delà de 3 mois d'arrêt maladie.

Actuellement, 11 agents communaux cotisent pour une moyenne de 50€/mois pour un temps plein et bénéficient de cette prise en charge par la commune à hauteur de 8€ par mois. Ce montant n'a pas été revalorisé depuis sa mise en place en 2013 (délibération 2013-003).

A titre d'exemple, la communauté de communes propose 12 euros par mois au 1^{er} janvier.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter la participation employeur à 12 euros par mois pour un temps plein.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve la participation employeur à la cotisation prévoyance labellisée des agents, à hauteur de 12€/mois pour un temps plein.

-Le Conseil Municipal de décembre devra délibérer sur un ajustement de certains montants du RIFSEP mensuel pour permettre une meilleure adaptation du salaire des agents.

IV – FINANCES

-SIGAL : participation du SIGAL aux frais de secrétariat de la commune suite à la réattribution, au sein du secrétariat de mairie, des missions à réaliser pour le compte du SIGAL.

Céline PERROT assurait l'ensemble des tâches de secrétariat du SIGAL et touchait une indemnité. Son départ permet une remise à plat et une nouvelle répartition des tâches au sein du secrétariat.

Actuellement, Dominique THOMAS est présente en plus de son temps de travail pour assurer le traitement des demandes et le classement. Mais il reste le suivi comptable, le Conseil Syndical, les rédactions de compte-rendu, le suivi des ANC, le suivi des marchés, etc.

Le Maire propose que le montant d'indemnité que touchait la secrétaire générale soit désormais versé à la commune.

Stéphanie DRUEL demande pourquoi l'indemnité n'est pas attribuée aux secrétaires qui effectuent ces nouvelles tâches.

Il est répondu que les tâches sont incluses dans le travail des agents ou font éventuellement l'objet d'une augmentation de temps de travail. Par ailleurs la pérennité des syndicats d'assainissement n'est pas assurée au regard des textes en débat, auquel cas les agents perdraient cette part de revenu. Par ailleurs, cette organisation tient au fait que POMMIERS est la commune principale, mais le SIGAL peut être géré par une autre commune ce qui s'est déjà produit par le passé.

Il est rappelé que les indemnités des élus des syndicats seront en principe supprimées à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le Maire propose au Conseil de se prononcer sur le versement à la commune par le SIGAL d'un montant forfaitaire de 850 euros par mois.

Le Conseil, après en avoir délibéré à 17 voix pour et 1 abstention, approuve le versement à la commune par le SIGAL d'un montant forfaitaire de 850 euros par mois.

René BLANCHET indique que le Sigal devra se prononcer à ce sujet le 27 novembre à 19h.

V – TRAVAUX

❖ *Rue et la place de la mairie*

Patrick GAUDILLIERE fait un point sur l'avancement du chantier. Il reste des aménagements à faire : plantations, supports à vélo, panneaux, poubelles, rampes à reprendre, accessoires. Les réserves de la pré-réception de chantier ne sont pas levées. Une intervention de l'entreprise Parcs et Sports doit avoir lieu en novembre...

Patrick GAUDILLIERE a rendez-vous avec le SYDER le 19 novembre à 18h pour une démonstration des programmes d'éclairages colorés. Plusieurs programmes sont possibles : blanc, bleu-blanc-rouge, rose ou multicolore aléatoire. Le changement de programme se fait manuellement.

❖ *Voirie*

Patrick GAUDILLIERE indique que le programme voirie 2019 est totalement terminé. Il faut préparer le programme 2020.

Patrick GAUDILLIERE précise que le chantier de dissimulation des réseaux du Chemin des Granges est réceptionné. Des problèmes d'éclairage du quartier sont cependant à signaler.

❖ *Aménagement des locaux Placette des jardins*

Jean-Claude DEMAY indique que les travaux intérieurs sont finis. Un devis pour des clés doit être validé. Le compteur électrique a été déposé mais le raccordement n'est toujours pas effectif. Direct Energie doit fournir l'électricité. Une entreprise doit venir nettoyer les vitres qui n'ont pas été nettoyées depuis la construction du bâtiment.

Le Maire propose au Conseil de délibérer sur le montant des loyers de chacun des 3 espaces de travail de ce local. Il propose un loyer de 350 € hors charge par local, avec espace commun. Les charges seront divisées par 3. Les baux commerciaux doivent être établis au 1^{er} décembre 2019.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le montant du loyer à 350€/mois hors charge.

❖ *Programme de travaux mairie*

Jean-Claude DEMAY fait un point sur l'avancement du chantier. Après quelques difficultés liées au raccordement de gaz, le chauffage a été mis en service mais les cloisons et porte coupe-feu n'ont pas encore été installées autour de la chaudière. Personne ne sait pour le moment comment fonctionne le système de chauffage.

Les travaux de toiture devraient commencer avant la fin de l'année.

Les volets ont été remis à la salle des mariages.

❖ *Travaux divers*

Un devis d'un montant de 7000 euros a été reçu pour les travaux concernant les écoulements des eaux au niveau du local loué rue de l'Eglise.

En maternelle, les rideaux des couchettes seront remplacés par des volets roulants.

❖ *Conception-réalisation du Skate-Park*

René BLANCHET précise que les travaux démarrent à la fin du mois pour une durée variable selon la météo. La réception est prévue pour février. Le choix des couleurs des revêtements doit être fait en concertation avec les adolescents associés au projet. L'enveloppe globale est respectée, hors espaces verts optionnels que l'on peut éventuellement réaliser en interne.

❖ *Signalétique :*

Eric BETTANT indique que les panneaux de signalisation sont actuellement stockés au local technique. Il reste à faire des essais de peinture sur des mâts.

VI – URBANISME

❖ *Point sur les dossiers en cours*

-Château de Gyre. Le projet ne modifie pas l'aspect de la maison bourgeoise. Il la divise en 5 lots, avec les combles.

L'autre partie de la propriété est divisée en 7 logements, avec des créations d'ouverture. Il existait déjà 3 logements auparavant.

L'ensemble est cohérent. Le cheminement pourra se faire en sens unique avec une entrée et une sortie. Du stationnement est prévu en quantité suffisante et la végétation est préservée. L'investisseur réalise tous les travaux.

Au total, il y aura 12 logements.

-Propriété située 269 Montée de Chalier. Un projet de réaménagement du cuveau, situé en zone U, en 4 logements d'habitation a été déposé. Des difficultés d'accès aux jardins privés et du nombre de places de stationnement mal définies font que le dossier est actuellement en situation de refus.

-Parcelle de Viadorée. L'entreprise CVI s'installe sur la dernière parcelle, avec un projet d'aménagement de stationnement astucieux. L'entreprise fabrique des menuiseries et arrive de Lentilly.

-Refus d'une division de parcelle à cause d'un problème accès sur la départementale. La commune est en désaccord avec le Département qui a émis un avis favorable.

VII – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

❖ *Rapport sur les commissions communales*

-Communication : le bulletin est en préparation. Les articles doivent parvenir à la commission communication avant le 15 novembre. A ce jour, seule 7 associations ont envoyé leurs articles.

-Culture : la présentation le 16 novembre à la salle des fêtes des photos réalisées dans le cadre de l'évènement Pommiers Village d'Image. L'inauguration aura lieu à 11h30 suivi d'un verre de l'amitié offert par la Mairie. La salle restera ouverte jusqu'à 19h.

-Scolaire : le 1^{er} CMJ avec les nouveaux élus a eu lieu samedi 9 novembre. Ils ont émis quelques premières idées : aménager des voies cyclables entre Pommiers, Anse et Limas, relancer les pedibus, installer un composteur à la cantine, aménager un mur d'escalade dans le city stade pour les plus grands, organiser une course aux déchets, récolter des vêtements pour le Togo, continuer la journée jeu, organiser une course au profit des personnes malades, améliorer les menus de la cantine qu'ils trouvent « industriels ».
Une visite de la cuisine centrale pourrait être proposée aux membres du CMJ.

-Cantine : légère baisse des effectifs : 231 repas cette année, 245 l'année dernière.

-Conseil d'école : la nouvelle directrice a animé ce premier conseil d'école.

Il a été signalé un manque de chaises révélé par l'absence d'une enseignante et à l'accueil de ses élèves dans les autres classes et couloirs.

Un problème au niveau de l'interphone et de la sonnette est également signalé. Jean-Claude DEMAY indique que des tests ont été réalisés, sans qu'aucun problème ne soit mis en évidence. Le Conseil d'Ecole a signalé également un problème au niveau du détecteur de présence de certaines lumières.

Le projet de visite de la bibliothèque continue cette année.

L'APE envisage la réalisation d'une fresque sur les murs de la cour de l'école. L'artiste souhaite améliorer la préparation du mur avant la réalisation de cette œuvre.

Il est demandé l'aide des services communaux pour labourer le jardin et transporter du terreau.

Le respect des horaires doit être rappelé aux parents.

Un contrat de maintenance réseaux et connexion des ordinateurs de l'école a été conclu avec le prestataire informatique de la Mairie.

Un règlement intérieur est en cours d'élaboration.

La demande de création d'un passage protégé est rejetée dans la mesure où la zone de circulation est une zone 20 avec priorité piéton.

La fermeture de la Rue de la Mairie pour les sorties d'école est refusée car il faudrait recruter une personne pour des flux d'élèves éclatés en plusieurs sorties.

Départ de Stéphanie DRUEL.

❖ *Activités des structures Intercommunales*

Communauté de communes :

-Ordures ménagères : la société Eco Dechets collectera les ordures ménagères et le tri sélectif à partir du 1er décembre 2019. Les jours de collecte sont inchangés sauf pour le tri sélectif qui se fera tous les mercredis de semaines impaires. Un calendrier de collecte précise les dates en cas de jours fériés. Les tournées ont été optimisées. A terme, un passage unique en centre bourg est envisagé.

-RSO (Redevance Spéciale Obligatoire). Des difficultés dans le recouvrement sont à signaler. Une exonération en dessous de 240L par semaine est proposée, ce qui réduirait de 100 000 euros les recettes liées à la RSO et induirait un problème d'équilibre. La distribution de poubelles numérotés, y compris pour les particuliers, pourra être envisagée à terme.

-Déchetterie : des petits seaux sont fournis pour la récupération des huiles de fritures des particuliers.

-Enfance jeunesse : la CAF met en place un Contrat Territoriale Global pour couvrir toutes les prestations.

-PCAET : réunion le 18 novembre pour valider le PCAET

-PLH : en phase terminale, sa validation est prévue en décembre. Passage en commission CRHH il y a un mois.

-Personnels : un audit sur la gestion du personnel est en cours.

-ZAC de Bel Air : le dernier lot est vendu.

-Déplacement : le travail a bien avancé mais le prestataire a changé certains modèles de matériels. Le panneau photovoltaïque couplé est désormais séparé. Le système n'est pas opérationnel à ce jour.

- Sytral : Un texte envisage d'intégrer toutes les communautés de communes dans le Sytral, ou à défaut de participer au Syndicat Mixte des Transports. Actuellement, le versement transport s'élève à 0.5% de la masse salariale. Les communautés de communes auraient la possibilité d'augmenter cette participation pour financer des actions sur leur territoire. Mais si après prise en compte de toutes prestations déjà assurées, le budget n'est pas équilibré, la différence serait refacturée aux communautés de communes.

-Charte paysagère : la rédaction est en cours, portée avec le CAUE. Le rendu se fera sous forme de fiches, plus interactives. Il s'agit de recommandations qui pourront être intégrées dans PLU.

-SCOT : en phase de révision.

-Agence locale de transition énergétique : sa mise en place récente va pouvoir apporter des prestations dans le cadre du PCAET. 2 permanences par mois réparties sur le territoire pourront être mis en place.

-PLH : Solia pourra intervenir. Il s'agit d'une structure qui a l'habitude d'apporter de l'aide aux locataires qui voudraient rénover de l'habitat.

-Voirie : les études de voirie ont commencé.

TOUR DE TABLE

Jean-Claude DEMAY propose d'enlever l'exposition du hall de la Maison des Associations qui est présente depuis 1 an. La transition pourra être faite avec l'exposition Pommiers Village d'Images

Eric BETTANT rappelle l'invitation des vignerons à venir goûter le beaujolais nouveau.

Nathalie DULAC fait part du souhait d'un habitant du Carry d'aménagement de terrain du quartier en places de parking. Elle signale également la satisfaction d'une habitante suite à la dépose des poteaux chemin des Granges.

Jocelyne CROZET pose la question de l'avancée de la fibre. Il lui est répondu que la fibre se commercialise petit à petit par les fournisseurs d'accès mais que tout n'est pas encore tout à fait opérationnel. Un correspondant local réservé aux communes peut être consulté pour des cas particuliers, mais il n'a pas toutes les réponses.

Dominique SCHMITT demande des nouvelles de la restauration des 2 statues de l'Eglise. Il lui est répondu que c'est en cours. Il signale également que le local de stockage à la MDA doit être rangé. Certaines associations ont sans doute oublié ce qu'elles y ont stocké.

Patrick GAUDILLIERE indique que le géomètre BOUSSION a donné réponse pour le dossier Guillot. Il faut lui signifier l'accord de la commune.

René BLANCHET signale que les italiens viennent à l'occasion du Beaujolais Nouveau. Une réunion aura lieu demain soir pour en savoir plus. Un accueil officiel aura lieu le dimanche matin à 9H30.

René BLANCHET parle également du Repair Café qui a tenu sa 3^e séance. Les compétences sont présentes et assure le bon déroulement des séances. Patrick GAUDILLIERE témoigne de l'efficacité des réparations.

Il indique que les centrales villageoises avancent. Un groupe de citoyens prend les choses en main et une rencontre pour avoir la labellisation va avoir lieu par vidéoconférence prochainement. Le lancement de la société permettra de réaliser un appel aux investisseurs et de commencer les investigations de toitures. Pour le moment, les communes ne s'engagent pas du fait des élections prochaines.

Daniel PACCOUD indique que les pompiers de la caserne des Crêtes organisent leur Sainte Barbe 1^{er} décembre.

Il fait part également d'un problème de mur de soutènement qui s'effondre par endroit Chemin des Anges, et qu'un problème d'écoulement des eaux aggrave le sujet. Il faut faire une étude complète. Jean-Michel COQUARD doit voir sur place.

VIII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Don d'un tableau de Pierre BRUNO par Catherine PROIETTI.

Fin du Conseil : 23h45

Prochain Conseil Municipal : mardi 10 décembre 2019 à 20 h 30, salle du conseil.